

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3196)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC27

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 24 BIS

I. – À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« aux articles 2-6 et »

les mots :

« au 6 de l'article 2 et aux articles »

II. – En conséquence, à l'alinéa 3, substituer aux mots :

« les articles 2-6 et »

les mots :

« le 6 de l'article 2 et les articles »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel permettant de clarifier le périmètre de la directive "droits d'auteur" qui doit faire l'objet d'une transposition dans les six mois.